

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 5 février 2021

RN164 – Ouverture à 2x2 voies de la section Est du contournement de Châteauneuf-du-Faou et fermeture provisoire de l’itinéraire de substitution Est

La direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest ouvrira la section Est de la RN164 (entre Landeleau - Pont Stang et St André - Ménez Meur) en 2x2 voies, lundi 15 février et les travaux au niveau du raccordement provisoire de Pont Stang, entraîneront la fermeture provisoire de la voie parallèle.

Cette opération qui s’inscrit dans le programme de travaux de mise à 2X2 voies de la RN164 consiste à ouvrir le contournement de Châteauneuf-du-Faou, section EST, en 2 × 2 voies afin de supprimer les deux raccordements provisoires qui liaient provisoirement la voie parallèle à la RN.

Quelles incidences pour les usagers ?

Avec cette ouverture de la RN 164, les usagers (véhicules légers et Poids-lourds) pourront emprunter la 2x2 voies jusqu’au niveau de St André - Ménez Meur et les échanges « RN – voie parallèle » ne pourront plus se faire à compter du 15 février.

Les travaux de suppression du raccordement « Est » au niveau de Pont Stang, entraîneront une fermeture provisoire de la voie parallèle et la mise en place d’un itinéraire de déviation par Spézet.

Les travaux de suppression du raccordement « Ouest » au niveau de Saint-André se feront sous circulation, et n’entraîneront pas de fermeture de la voie parallèle.

Ce passage à 2x2 voies aura également pour conséquence, l’interdiction à tout autre type de véhicule (engins agricoles, voitures sans permis, vélo, vélomoteur et tout véhicule dont la vitesse maximum ne doit pas dépasser 50 km/h) d’emprunter cette portion de RN entre l’échangeur de Pont Triffen et celui de Kroas Lesneven.

Des itinéraires de déviation obligatoires pour les véhicules ne pouvant dépasser les 50km/h

Pour les véhicules non autorisés à emprunter la RN164 en 2x2 voies : Engins agricoles et tous véhicules ne devant pas dépasser la vitesse de 50 km/h.

- dans le sens Pleyben – Carhaix, les usagers devront obligatoirement quitter la RN164 direction Châteauneuf au niveau de l’échangeur de Kroas Lesneven.
La voie parallèle sera accessible via la RD117 (Direction Spezet).
- en provenance de Châteauneuf, les usagers ne seront plus autorisés à emprunter la bretelle d’accès vers Carhaix à l’échangeur de Kroas Lesneven.

Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable Communication
Tél : 02 99 33 46 56
Mission Communication
Tél : 02 99 33 47 05

Direction Interdépartementale des Routes Ouest

10, Rue Maurice Fabre
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

www.diro.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Dans le sens Carhaix – Châteauneuf , les engins agricoles qui avaient l'autorisation de circuler sur la 2x2 voies existante entre l'échangeur de Pont Triffen et Pont Stang ne pourront désormais plus emprunter la RN164.

Les échanges devront désormais se faire par le réseau secondaire.

Pour s'informer avant et pendant son déplacement

- les conditions de circulation sur : www.diro.fr
- l'information routière Bison Futé : www.bison-fute.gouv.fr

Direction interdépartementale des routes Ouest

La direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest assure l'exploitation, l'entretien, la gestion du trafic et la modernisation de 1520 km de routes nationales en Bretagne et Pays de la Loire. C'est un service déconcentré du ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Sa mission de service public est d'offrir un service de qualité; d'assurer un niveau de sécurité maximal aux usagers et de contribuer au développement des territoires desservis.

2021-06

Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable Communication
Tél : 02 99 33 46 56
Mission Communication
Tél : 02 99 33 47 05

Direction Interdépartementale des Routes Ouest

10, Rue Maurice Fabre
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

www.diro.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*